

Le Bureau établit un procès-verbal de la réunion qui sera signé par la(le) Président(e) et le(la) Secrétaire. Il est consultable par chaque adhérent(e). Une copie de ce PV ainsi que le bilan et les prévisionnels sont transmis au comité départemental de GV 87 (CODEP 87), à la DRDJSCS ainsi qu'à la Ville de Limoges.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES

PARTENARIAT

Depuis 2012, MUTUALIA, partenaire du sport santé, a signé une convention afin de proposer une réduction de tarification sur la cotisation de complémentaire santé de 5%.

Le centre de Thalassothérapie de Châtelailon (17) propose aux adhérent(e)s des tarifs spécifiques.

Tous les autres partenariats devront faire l'objet d'un conventionnement.

L'association peut également recevoir des dons et legs.

COMMUNICATION

L'association dispose :

-d'un site internet : <http://quomodo.com/gvlandouge/accueil>,

-d'une page FACEBOOK : fr-fr.facebook.com/GymnastiqueVolontaireDeLandouge

Gérés par un ou plusieurs membres du Bureau sous la responsabilité du (de la) Président(e).

Des informations sont aussi disponibles sur le site internet de la FFEPGV : www.sport-sante.fr

Le présent règlement intérieur est adopté en réunion de Bureau de l'association le :

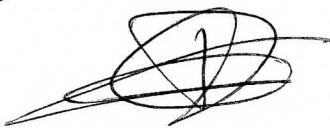
05 mai 2012

Il peut être modifié par décision des membres du bureau.

Le(la) Président(e)



Le(la) Secrétaire



Le(la) Trésorier(ère)

